

1- INFORMATIONS GENERALES DU LYCEE du 5 au 11 septembre 2022 (Parents et élèves)

Sommaire :

- 1- Calendrier
- 2- Enseignements, projets pédagogiques
- 3- Réunions
- 4- Examens
- 5- Voyages et sorties
- 6- Autres

1- Calendrier

27 aout au 19 novembre : Echange Brigitte Sauzay – Correspondant au Lycée

12 au 13 septembre : Sortie à l'île St Marguerite

12 au 30 septembre : Tests de positionnement de début de Seconde

19 au 23 septembre : Semaine de l'engagement (Présentation des associations et clubs aux élèves de Seconde)

21 et 22 septembre : Distribution des tablettes numériques

Semaine du 26 septembre : Photo de classe

3 au 21 octobre : Echange Mistral Boréal – Correspondants au Lycée

7 au 25 novembre : Echange Mistral Boréal – Nos élèves seront en Finlande

NB :

Titre bleu : Information déjà publiée

Titre vert : Nouvelle information ou modification d'une information déjà publiée

Devant la masse de déchets (cartons de pizzas, emballage de sandwich, canette...) jetée dans le CIV en dehors des poubelles, les élèves prenant leur repas Place Bermond seront priés de le consommer sur place et d'y jeter leurs déchets dans les poubelles et containers à disposition.

Les élèves ne seront donc plus autorisés à pénétrer avec des emballages de nourriture extérieure dans l'enceinte de l'établissement, les accès leur seront fermés de 12h10 à 12h45.

Pour favoriser la bonne prise en charge des déchets sur la Place, les éco délégués ont travaillé l'an dernier avec la Mairie de Valbonne sur une deuxième collecte de déchets par la voirie entre midi et deux.

En espérant que les élèves sauront faire preuve de civisme aux abords de l'établissement en retenant bien que des déchets jetés au sol finissent dans la Bouillide ou le cours d'eau de la Bague.

2- Réunions

Photo de classe

Les photos de classe seront effectuées la **semaine du 26 septembre**, le planning sera communiqué ultérieurement.

3- Enseignements, projets pédagogiques

Le concours général des lycées

Toutes nos félicitations à 2 de nos élèves du lycée figurants dans le Palmarès national du concours général session 2022.

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Il valorise des travaux qui peuvent servir de référence à l'ensemble des classes, tout en suivant l'évolution de l'éducation nationale. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

L'examen des compositions donne lieu aux récompenses suivantes :

- **Trois prix** : premier prix, deuxième prix, troisième prix
- **Cinq accessits** : du premier au cinquième
- **Dix mentions** au maximum

Ces prix sont remis par le ministre en charge de l'Éducation nationale, sur proposition des présidents de jury. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix reçoivent leur récompense lors d'une cérémonie en Sorbonne.

Depuis plus de deux siècles, le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves et valorise leurs travaux.

Les lauréats d'aujourd'hui ont d'illustres prédécesseurs :

- **des philosophes et des écrivains** : Charles Baudelaire, Jules Michelet, Victor Hugo, Jorge Semprun, Régis Debray, André Miquel, Jacqueline de Romilly, Eric-Emmanuel Schmitt
- **des scientifiques** : Marcellin Berthelot, Louis Pasteur, Laurent Schwartz
- **des hommes politiques** : Jean Jaurès, Léon Blum, Georges Pompidou, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Louis Bianco, Alain Juppé
- **des hauts fonctionnaires et des chefs d'entreprise** : Charles de Croisset, Laurence Giovacchini, Eric-Alexandre Hennekine, Philippe Camus, Raymond Lévy

Le concours général des lycées s'adresse aux élèves de première et de terminale des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat. Le concours général des lycées comporte 30 disciplines.

Certificat de scolarité

Les certificats de scolarité sont disponibles directement sur votre compte Pronote (accessible via Atrium) à partir du **lundi 12 septembre**.

Vous pourrez le télécharger dans l'onglet « informations personnelles » / « documents à télécharger » en vous connectant avec le compte Atrium parent.

Demande de PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)

« Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée. »

« Le directeur d'école ou le chef d'établissement élabore le plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés. Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite transmis à la famille afin de recueillir son accord.

Le plan d'accompagnement personnalisé est conçu comme un outil de suivi de l'élève. »
Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015

Le PAP s'adresse aux élèves présentant des troubles de type « dys » afin de définir les aménagements pédagogiques susceptibles de compenser leurs troubles dans la classe.

Procédure:

1. La famille fait une demande écrite de PAP auprès du CPE du niveau de la classe ou au secrétariat du lycée.
2. Le CPE ou le secrétariat du lycée remet **l'annexe 1** (disponible dans les documents Atrium) aux parents.
3. Les parents complètent **l'annexe 1** et l'accompagnent des bilans chiffrés (dans les domaines de l'orthophonie, la neuropsychologie, la psychomotricité en fonction des difficultés) et des bilans médicaux sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire.
4. Le CPE ou le secrétariat du lycée se charge de faire remplir au professeur principal la fiche de renseignements pédagogiques (**annexe 2**).
5. Le CPE transmet au secrétariat le dossier de demande de PAP complet (**annexe 1 + pièces + annexe 2**).
6. Le secrétariat transmet le dossier au médecin scolaire qui donne **un avis favorable (ou non)** pour la mise en œuvre d'un PAP.
7. En cas d'avis favorable, le secrétariat organise **une réunion** : proviseure adjointe /CPE/ professeur principal/ parents / élève / médecin scolaire pour l'élaboration du PAP.
8. Le PAP est **diffusé** par le secrétariat aux professeurs de la classe/CPE/infirmières par mail.

IMPORTANT :

- La demande et la mise en œuvre d'un PAP sont indépendantes d'une demande éventuelle d'aménagements d'épreuves pour le Baccalauréat.

- **Renouvellement : la demande de mise en place d'un PAP doit être renouvelée chaque année et le PAP sera reconduit selon les besoins de l'enfant.**

Demande de PPS (Projet Personnalisé de scolarisation)

L'enfant ou l'adolescent en situation de handicap peut bénéficier d'une scolarisation adaptée.

C'est dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005 que le décret n° 2005-1752 du 30-12-2005 concernant le "Parcours de formation des élèves présentant un handicap" a défini le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

C'est à partir des besoins identifiés, avec l'aide du GEVA-Sco, (guide d'évaluation et d'aide à la décision) que l'équipe pluridisciplinaire va élaborer le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** de l'élève handicapé, en tenant compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents.

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité en proposant, si nécessaire :

- la qualité et la nature des accompagnements nécessaires, notamment thérapeutiques ou rééducatifs
- le recours à une aide humaine individuelle ou mutualisée
- le recours à un matériel pédagogique adapté
- les aménagements pédagogiques

La mise en place d'un PPS :

- la famille doit solliciter la **maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** à l'aide d'un formulaire
- une fois le PPS élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, il est transmis à la famille qui dispose de 15 jours pour apporter ses observations
- après ce délai, la **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** prend, au vu du PPS, les décisions et les avis qui sont de sa compétence. Le PPS est ensuite transmis à l'enseignant référent qui est chargé de sa mise en œuvre et de son suivi.

Des équipes de suivi de la scolarité veillent à l'organisation et au suivi de chaque PPS. Leur animation et leur coordination sont confiées à l'enseignant référent.

Le rôle de l'enseignant référent est défini par l'article D. 351-12 du code de l'éducation
[Article D. 351-12 du code de l'éducation](#)

Demande de PAI (Plan d'accompagnement individualisé)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité.

Le PAI est élaboré

- à la demande de la famille,
- ou, avec son accord et sa participation, par le directeur d'école ou le chef d'établissement à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant ou l'adolescent, en concertation avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant ou l'adolescent sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent dans le cadre de sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur:

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les conditions des prises de repas,
- les aménagements d'horaires,
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,
- les activités de substitution proposées.

Procédure commune COLIV et LIV

1. La famille doit faire une demande écrite à l'attention de l'infirmier infirmierie.0061642C@ac-nice.fr
2. L'infirmier communique à la famille le dossier à remplir et les documents à fournir.
3. La famille constitue le dossier.
4. Après étude du dossier avec le médecin scolaire, l'infirmière communique sa décision à la secrétaire qui organise une réunion visant à mettre en place les adaptations ou le protocole d'urgence.

IMPORTANT :

Renouvellement : La famille doit faire chaque année une demande écrite. Le PAI sera ainsi reconduit selon les besoins.

Préparation aux Olympiades nationales de la chimie 2022

Organisation pour 2022 2023 :

- 6 séances de préparation, qui se dérouleront au lycée (4 TP en salle de TP de chimie, 2 études de dossiers en salle de classe)
- pour les élèves volontaires de terminale spécialité physique-chimie:
- 6 Mercredis après-midis de 13h30 à 16h : 28/09 ou 5/10 ; 19/10 ; 16/11 ; 30/11 ; 14/12 ; 11/01 (toutes les dates sont à confirmer)

Les 3 meilleurs candidats du lycée seront sélectionnés à l'issue d'une épreuve écrite (01/02) afin de participer à l'épreuve de TP qui se déroulera :

Mercredi 5 ou 12 avril 2023 au lycée Thierry Maulnier de **Nice**

– départ 13h ; épreuve de 14h à 16h30 ; retour prévu vers 17h30

Le meilleur candidat du lycée à l'issue de cette précédente épreuve sera sélectionné pour l'épreuve orale qui se déroulera :

Mercredi 3 ou 10 mai 2023 (date à confirmer) à la faculté des sciences de **Nice** ou dans un **établissement participant aux ONC dans le Var (à confirmer)**

- départ entre 10h 00 et 12h00 – retour entre 18h et 19h
- épreuve : préparation du dossier + soutenance et classement entre 13h à 16h
- remise des prix vers 16h ;

Fin mai début juin : finale à Paris pour le lauréat académique

Professeurs encadrants : M. Bianchi, M Rojas, M Tellier et Mme Zavoli

Professeur responsable de l'organisation de la préparation : Mme Zavoli

Distribution des tablettes numériques aux élèves de Seconde

Les tablettes à destination des élèves de 2nde vont être distribuées les **21 et 22 septembre**, selon un planning fourni ultérieurement (**sous réserve du respect de la date annoncée de livraison**). Elles seront le support des manuels numériques et permettront des usages pédagogiques diversifiés. Ces tablettes sont mises à disposition par le Conseil Régional et elles deviennent la propriété de l'élève. Les élèves sont donc pleinement responsables de cet équipement. Les familles peuvent, si elles le souhaitent, souscrire une assurance.

Lors de la distribution, les élèves doivent **impérativement** avoir en leur possession **deux chartes signées par leurs parents et par eux -mêmes**. Ces documents seront remis prochainement par le professeur principal.

Sans ces deux documents signés, nous ne serons pas autorisés à remettre une tablette à l'élève.

Le SAV des tablettes est assuré par la Région. Les informations sur ce service se trouvent sur Atrium : <https://www.atrium-sud.fr/web/manuels-numeriques-411137/le-sav>

4- Examens

Informations sur le relevé de notes du baccalauréat (épreuves anticipées) pour les élèves de Première

Les relevés de notes sont consultables sur le site Cyclades.

Tests de positionnement de début de Seconde

Les tests de positionnement (Français et Mathématiques) de début de Seconde se dérouleront entre le **12 au 30 septembre**.

Les élèves doivent se munir du matériel suivant :

- Papier brouillon
- stylo
- casque audio (test de Français)
- calculatrice (test de Mathématiques)

(Cf. les emplois du temps sur Pronote)

Vous trouverez sur eduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces tests : <https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

- descriptifs des séquences
- diaporama de présentation
- simulation active de test
- propositions d'exploitations pédagogiques
- fiches d'accompagnement.

CCF (Contrôle en Cours de Formation) EPS

CCF1	
Terminales 2 - 4 - 7 - 8 - 9	Terminales 1 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
Jeudis 24 Novembre et 1er Décembre 2022	Vendredis 25 Novembre et 2 Décembre 2022

CCF2

Terminales 2 - 4 - 7 - 8 - 9	Terminales 1 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
Jeudis 2 et 9 Mars 2023	Vendredis 3 et 10 Mars 2023

CCF3

Terminales 2 - 4 - 7 - 8 - 9	Terminales 1 - 3 - 5 - 6 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14
Jeudis 25 Mai et 1er Juin 2023	Vendredis 26 Mai et 2 Juin 2023

Rattrapages tous CCF

Semaine du 5 Juin 2023

Baccalauréat Français international (BFI)

À partir de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engagent dans ce dispositif préparent pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale prise en compte à l'examen, à compter de la session 2024 du baccalauréat.

Ce qui change par rapport à l'option internationale au baccalauréat (OIB)

- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (les sections internationales sont maintenues jusqu'à la fin de la classe de seconde).
- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de première peuvent postuler à une préparation du BFI.
- Le BFI se décline, au lycée international de Valbonne, en un parcours bilingue.
- Les enseignements spécifiques (approfondissement culturel et linguistique, discipline non-linguistique) sont renforcés et complétés par le nouvel enseignement de connaissance du monde.
- L'engagement de l'élève est valorisé dans le cadre d'un projet mené avec un partenaire international.

Pour plus d'information : <https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>

Coefficients du baccalauréat 2023

Baccalauréat général : urlr.me/fQy3m

Baccalauréat OIB et ESABAC : urlr.me/QvhCb

Baccalauréat OIB Chinois : urlr.me/B6gH7

[Calculer sa note du baccalauréat 2023](#)

Voici le tableau de calcul de la note du baccalauréat général (sans les coefficients de Section internationale et Esabac): <http://urlr.me/kXJmv>

5- Voyages et sorties

Programme de mobilité individuelle « Brigitte Sauzay » : Echange individuel d'élèves avec l'Allemagne

Un élève de Première recevra son correspondant du **27 aout au 19 novembre**.

Ile St Marguerite

Les élèves de Seconde et Première en IRPT du lycée, participeront à ce voyage du **12 au 13 septembre de 8h**.

Programme de mobilité individuelle « Mistral-Boréal » : Echange individuel d'élèves avec la Finlande

Le programme Mistral-Boréal permettra, à 7 de nos élèves, de séjourner dans la famille d'un correspondant, d'être en immersion dans son établissement et de le recevoir en réciprocité dans sa famille et dans son établissement.

Nos élèves seront en Finlande du **7 au 25 novembre**. Leurs correspondants seront au LIV du **3 au 21 octobre**.

6- Autres

Cadre sanitaire de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année scolaire 2022-2023

<http://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>

Annonce infirmerie

L'infirmerie demande : Béquilles, béquilles enfants ; atèles pour poignet, atèles chevilles, atèles épaule, atèles genou, en bon état. Les enfants peuvent les déposer dans le hall de l'infirmerie.

